

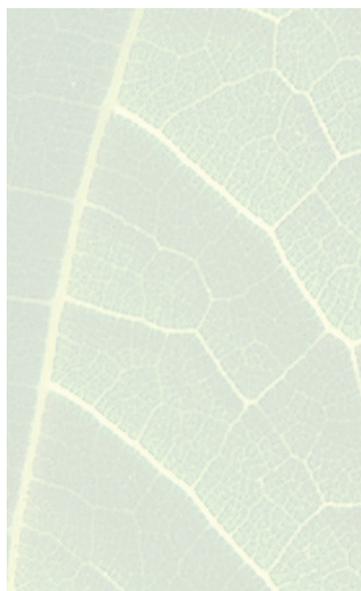


Chapitre I



charte graphique 2011/2022

Vers des éditions éco-responsables



Au sommaire

Si la notion d'éco-responsabilité a de tout temps tenu une place d'importance dans les préoccupations de notre Parc, le sujet est aujourd'hui plus que jamais d'actualité. La refonte de notre charte graphique est un prétexte idéal à l'écriture de ce chapitre qui, sans avoir la prétention de trop entrer dans le détail, a pour vocation de guider tout acteur du Parc en charge d'édition(s).

Les informations laissées ici à votre appréciation émanent principalement du guide de l'éco-communication édité par l'ADEME.

Pour de plus amples précisions sur chacun des chapitres évoqués comme sur d'autres sujets liés à toute opération de communication de nature autre que l'édition, nous ne saurions que trop vous conseiller sa consultation.

Sur un tout autre chapitre que celui de l'édition, l'ADEME a participé à la conception de l'outil ADERE : Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Évènements.

Papiers et labels

Quel papier choisir page 2
Les labels pages 3/4

Formats d'éditions

L'utilisation de formats optimisés page 5

Faire bonne impression

Le choix des encres page 6

Signer sans tromper

ni se tromper page 7

Fiche des spécifications techniques

A joindre au cahier des charges page 8

Papier vierge (FSC - PEFC...)

ou 100 % Recyclé... Pourquoi pas les deux ?

Ce qu'il est important de savoir!

Contrairement aux idées reçues, le papier vierge n'est pas systématiquement synonyme de "déforestation" comme le papier recyclé ne signifie pas forcément "sauvegarde" de la forêt.

Dans nos régions comme dans beaucoup de pays européens limitrophes à notre verte France, les métiers du bois ont besoin pour gérer économiquement et écologiquement les déchets d'exploitations générés par les coupes d'éclaircies comme de bois d'ouvrages (*mobiliers, charpentes...*) de débouchés de type papetiers. En 2007, le bois utile aux papetiers français était constitué à 70 % de bois de coupe d'éclaircie (*dit rond*) et à 30 % de déchets (*racines, feuilles, écorces...*). Exemple qui montre que les filières collaborent depuis quelques années à ce que cette ressource naturelle soit au mieux exploitée.

Choisir son papier en cohérence avec son image de marque!

La qualité écologique d'un papier s'appuie sur deux caractéristiques : l'origine des matières premières utilisées et les méthodes de fabrication.

1 L'origine des matières premières

Par respect pour notre environnement, il est donc important de privilégier des fibres recyclées (*issues du recyclage*) ou vierges (*issues de forêts gérées durablement*). En la matière, **Ecolabels**, labels **FSC** et **PEFC** (*pour les papiers*) tout comme les normes, **ISO 14001** et **EMAS** (*pour les papetiers et imprimeurs*) sont autant de garanties sur lesquelles vous pourrez vous reposer. D'autres labels et normes s'inscrivent dans cette même démarche de contrôles et de garanties (*voir détail et liste en pages suivantes*).

2 La fabrication du papier

Il est important de ne pas perdre de vue que l'industrie papetière compte parmi les 5 activités économiques consommant le plus d'énergie au niveau mondial ; que la fabrication d'une simple feuille A4 de 80 g/m² consomme pour exemple l'équivalent d'une ampoule de 60 Wh allumée durant près de 10 minutes.

Eco-concevoir ses éditions c'est aussi...

1 Travailler dans une même volonté avec le concepteur/graphiste...

Le graphiste aura à cœur de concevoir des mises en page limitant au maximum les surfaces d'encre, les fonds traités en aplat à forte densité sur de trop grandes surfaces, l'utilisation de tons directs (*surtout les références métalliques*) qui font appel à des nettoyages très impliquant pour l'environnement et enfin, ne vous proposera pas de papiers teintés dans la masse (*non écologiques*).

Il évitera aussi de proposer l'utilisation de pelliculage de finition en préconisant, le cas échéant, l'utilisation de vernis machine tout aussi flatteurs pour les éditions du Parc.

2 Trouver écoute et éco-conseils auprès de votre imprimeur certifié...

L'imprimeur vous guidera dans vos choix de supports en vous proposant des papiers en phase avec les normes que vous lui imposerez (*100 % recyclé - FSC - PEFC...*) et vous épaulera dans le choix des grammages. Il vous proposera l'utilisation d'encre végétales ou à l'eau et vous conseillera sur les mentions à faire figurer au niveau de la signature (*conseils en page 7*). Il vous proposera pour le conditionnement de vos imprimés, l'emploi d'une bague papier plutôt qu'une mise sous film classique.

3 Imprimer les bonnes quantités, gérer envois et stockage...

Bien identifier ses besoins cela peut vouloir dire que pour quelques euros supplémentaires, réaliser plusieurs tirages successifs (*sans toutefois tomber dans l'excès*) vous amène à limiter les stockages et surtout les routages inutiles et coûteux de nombreux imprimés qui ne seront au final destinés qu'à être recyclés. **Pensez-y!**

industrie

Professionnels certifiés et papiers labellisés... Exigez les deux !

Côtés papetiers et imprimeurs !

Ils sont Imprim'vert, ISO 14001 ou EMAS et disposent donc de certifications dont ils peuvent contractuellement apporter la preuve :

La marque Imprim'Vert

Ses exigences portent sur l'ensemble des procédés mis en œuvre dans l'élimination des déchets dangereux et la sécurisation des espaces de stockage des produits et déchets dangereux pour l'homme comme pour l'environnement. Cette marque concerne le site de production et non le produit qui s'y trouve fabriqué.

La norme Iso 14001 (sources Wikipédia)

En résumé, L'ISO 14000 et ses dérivés traitent du "management environnemental", c'est-à-dire de ce que réalise l'organisme certifié pour réduire au minimum les effets dommageables de ses activités sur l'environnement, améliorer en permanence sa performance environnementale (cela contribue à la protection et à la stabilité de l'environnement).

ISO 14001 Management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son utilisation.

(**ISO 14004** : Lignes directrices du système environnement - **ISO 14010, 11, 12** : Audit du système environnement **ISO 14021** : Validation des déclarations environnementales - **ISO 14031** : Indicateurs environnementaux).

Le règlement EMAS (sources Wikipédia)

Seule une entreprise déjà certifiée ISO 14001 peut prétendre obtenir un certificat EMAS. Pour cela elle se doit de communiquer le résultat de ses implications en publiant une déclaration environnementale conforme aux critères de l'EMAS.



Quelques organismes certificateurs

AFAQ AFNOR,
Bureau Veritas,
SGS-ICS, BVQI,
DNV Certification,
ECOPASS,
Fondonorma,
UTAC, LRQA,
MOODY Certif.,
etc.



papiers

Côté papiers...

Suivez sans crainte les Labels et Ecolabels officiels

Ils offrent la double garantie d'une qualité écologique et d'une qualité d'usage. Ils valident la prise en compte des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie. Ils sont élaborés de façon collégiale avec des industriels, des associations, les pouvoirs publics... La mention "d'écocert" leur est attribuée par un organisme de certification indépendant.

Les marques spécifiques liées à la gestion durable des forêts

Elles signent de leurs logotypes les papiers qui répondent aux exigences des écolabels présentés en page suivante :

Le Forest Stewardship Council - www.fsc.org

Une organisation internationale fondée par des associations de défense de l'environnement. Les critères économiques, sociaux et environnementaux du **FSC** permettent d'évaluer le respect d'une gestion durable des forêts. Ce logotype indique que le bois utilisé dans la fabrication du papier est issu de forêts gérées durablement. Vous le trouverez apposé sur les produits à base de bois respectant les critères de l'organisme.



Le Program for Endorsement of Forest Certification Schemes - www.pefc.fr

Ou **Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières**. Ce système de certification est né d'une initiative européenne des professionnels de la forêt et du bois. Au-delà des simples frontières de l'Europe, ce programme regroupe d'autres pays comme le Canada, les Etats-Unis, la Malaisie... Tout comme le sigle **FSC**, le logotype **PEFC** indique que le bois utilisé dans la fabrication du papier est issu de forêts gérées durablement. Vous le trouverez apposé sur les produits à base de bois respectant les critères de l'organisme.



papiers
(suite)

Les écolabels

Moins courants que les labels cités page précédente, ils offrent la double garantie d'une qualité écologique et d'une qualité d'usage. Ils valident la prise en compte des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie. Ils sont élaborés de façon collégiale avec des industriels, des associations, les pouvoirs publics... La mention "d'écolabel" leur est attribuée par un organisme de certification indépendant.



Ecolabel européen - www.eco-label.com

Il garantit qu'un **papier vierge** est bien le produit d'une gestion forestière contrôlée ou qu'un **papier recyclé** l'a été proprement sans une utilisation abusive de produits nocifs...



Ecolabel nordique "Cygne blanc" - www.svanen.nu

Il reprend les mêmes critères que l'écolabel européen mais demeure plus strict au chapitre des produits se revendiquant "bio"...



Ecolabel allemand "Ange bleu" - www.blauer-engel.de

Lorsqu'un papier porte ce logo, vous avez la garanti que celui-ci est fabriqué à **100 % à partir de fibres recyclées**. Ce doyen des écolabels est considéré comme l'un des plus fiables et exigeants...



Ecolabel canadien "Choix Environnemental" - www.environmentalchoice.ca

Éco-Logo, cet écolabel canadien dit garantir aux consommateurs la certitude d'acheter les produits certifiés les plus durables au monde...



Ecolabel français "NF-Environnement" - www.marque-nf.com

Cette marque distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit. Pas de papier d'impression mais des enveloppes, cahiers, sacs papier et autres produits de consommation courante...

Les marques du recyclé conformes

Ces symboles indiquent que le produit est fabriqué, pour tout ou partie, à base de matériaux recyclés. Le pourcentage de fibres recyclées présentes dans sa composition est indiqué en chiffre :



La boucle de Möbius

Les bonnes pratiques d'utilisation de ce logo sont définies par une norme internationale (*norme ISO 14021 portant sur les autos déclarations environnementales*). L'utilisation de ce logo ne faisant l'objet d'aucun contrôle par une tierce partie est faite sous la pleine et entière responsabilité de l'industriel qui se doit de bien se conformer aux définitions données par cette norme en matière de calcul du contenu en recyclé. Sans pourcentage indicatif, le sigle seul indique que le produit est simplement recyclable.



L'APUR (Association des Producteurs et Utilisateurs de papiers-cartons Recyclés)

Une marque déposée assortie d'une charte d'usage : le logotype indique clairement la proportion de fibres cellulosiques de récupération utilisées et comporte un numéro d'agrément dont a fait l'objet chaque gamme de papier ou carton, garantissant l'authenticité de l'information donnée aux consommateurs. Pour bénéficier de l'agrément **APUR**, un produit doit contenir une proportion d'au moins 50 % de fibres cellulosiques recyclées. **Les produits agréments APUR atteignent dans leur majorité les 100 % de fibres recyclées.**



Les sigles hors normes

Quelques exemples de logotypes que vous pouvez rencontrer sans que le produit désigné ne présente de garantie contractuelle :

1



Exemple d'un logotype vague et imprécis.

2



Exemple d'un logotype qui ne fait que reprendre une obligation réglementaire.

3



Exemple d'un logotype qui fait référence à la forêt sans lien réel avec les caractéristiques vantées.

Formats standards

et communication originale... L'un n'empêche pas l'autre!

Un contenu bien pensé prime sur le contenant!

Faire le choix de travailler sur les formats standards que sont le A5, le A4, le A3... C'est affirmer sa volonté de communiquer avec une casquette d'éco-responsable bien portée. En effet, ces formats de papiers limitent d'une part la rogne à la coupe au massicot et par conséquent, le gaspillage de papier et présentent d'autre part l'immense avantage d'être adaptés à un grand nombre de contenants d'expéditions (enveloppes, colis...). Les économies de matières et d'argent sont au rendez-vous. **Charge aux concepteurs/graphistes d'occuper "éco-créativement" ces espaces d'expression.**

Le principe des formats standards!

Du A8 au A0

A8: 52 x 74 mm

A7: 74 x 105 mm

A6: 105 x 148 mm

A5: 148 x 210 mm

A4: 210 x 297 mm

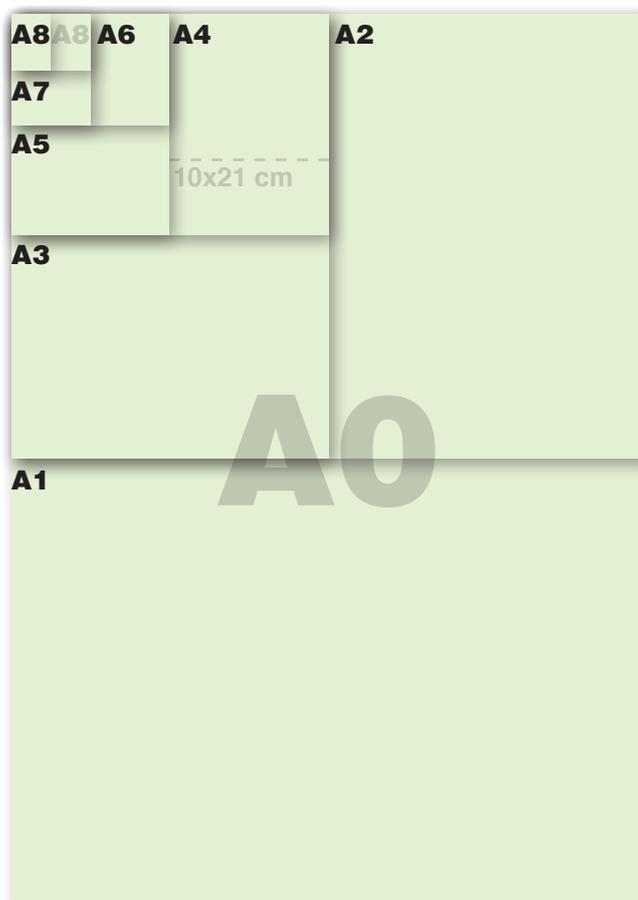
A3: 297 x 420 mm

A2: 420 x 594 mm

A1: 594 x 841 mm

A0: 841 x 1 189 mm

Dans une logique d'économies de rognés, les formats standards comme par exemple le A4 peuvent être coupés en 3 pour des productions de mailing en feuillet simple recto/verso (100 x 210 mm)



Ces formats courants correspondent aux standards de fabrication des papetiers. Pour exemple, un format 320 x 450 mm permet le calage soit d'un seul A3, soit de deux A4, soit de quatre A5, etc.

Astuce!

Lors de vos demandes de prix, ayez à l'esprit que la règle courante veut que la première dimension indique la base du format et la deuxième la hauteur (*exemple*):

210 x 297 mm

indique un sens de lecture en "portrait" ou "à la française".

297 x 210 mm

indique un sens de lecture en "paysage" ou "à l'italienne".

Côté grammage...

N'hésitez pas à vous faire conseiller par votre imprimeur sur les choix de grammages idéals à l'édition de telle ou telle brochure. Ce choix est très important car outre les accessoires de finition (*reliures, pelliculage déconseillé...*), le poids du papier constitue l'essentiel de celui d'un document. Sachez exiger de votre imprimeur un échantillon du papier préconisé et dans la mesure du possible, faites-vous livrer en même temps que vous est envoyé le devis de fabrication, une "maquette dite blanche" qui vous permettra de juger au doigt comme à l'oeil que la qualité du support est bien en phase avec les exigences formulées.

sont conseillés

Les encres à base d'huiles végétales

Une alternative aux produits issus de la pétrochimie et qui tend à se standardiser

Même si leur existence est connue de bon nombre d'imprimeurs depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, les encres à base d'huiles végétales auront mis près de 10 ans à s'imposer dans le domaine de l'impression offset. On peut penser que la généralisation de la marque Imprim'Vert peut en être un des principaux starters. Un autre facteur à ne pas négliger peut être la hausse des coûts du pétrole et donc naturellement celui de ses produits dérivés. Nous ne négligerons pas aujourd'hui la prise de conscience générale des gens face à l'urgence environnementale que nous connaissons.

Facilement biodégradables, elles ne contribuent pas à l'effet de serre et n'entament pas les ressources naturelles. À base d'huiles végétales et non minérales, le solvant présente ainsi une moindre toxicité et utilise des ressources renouvelables en substitution de ressources minérales pétrochimiques. La composition d'une encre à base d'huiles végétales est sensiblement la même que celle d'une encre traditionnelle, la différence tenant dans le fait que les huiles minérales sont en partie remplacées par des huiles végétales. Ces encres qui s'emploient de la même façon que les encres offset classiques répondent donc à un objectif écologique et à un souci d'utilisation de matières renouvelables.

(Sources : Revues Caractère et ADEME)

sont déconseillés

Les encres UV

Une solution a priori révolutionnaire mais coûteuse, complexe de mise en œuvre, potentiellement dangereuse et pas si écologique qu'annoncé...

Outre les qualités de rendus de ces encres, outre le fait qu'elles soient sans solvant, autrement dit sans émission de composés organiques volatiles (*les COV*), outre le fait qu'elles ne génèrent aucune évaporation dans l'atmosphère, aucune absorption par le support, les encres UV ne sont pas si inoffensives que cela... Les besoins importants en énergie que demandent les sècheurs, le dégagement d'ozone lors du procédé de réticulation, le danger qu'elles représentent pour la santé des conducteurs, les solvants qu'il faut utiliser pour nettoyer les presses...

Voici autant de raisons qui nous incitent à la prudence quant à leur recommandation. Leur principal intérêt est de permettre l'application directe d'une impression sur des supports fermés tels que le PVC ou le métal. Leur utilisation sur du papier est à éviter et donc, à ne pas recommander.

Les vernis

Ils servent à protéger et flatter le travail imprimé mais sont autant que possible à proscrire !

Appliqués en fin d'impression, ceux-ci servent à protéger avant tout mais aussi à garantir une bonne tenue des couleurs. Les vernis gras, UV comme les pelliculages sont à éviter autant que possible et à remplacer le cas échéant par des vernis acryliques à l'eau.

A savoir : l'application d'un vernis est souvent utilisée dans le cas d'impressions sur papiers mats pour parer aux longs délais de séchages souvent contrariants quand il est demandé au prestataire engagé de faire preuve de réactivité. Elle est pratiquée sur des papiers satinés ou brillants pour des questions d'esthétique dans le cas de forts encrages (*pour éviter les marques de doigts*).

Donc, acceptez un délai de livraison plus long dans le cas d'une impression sur papier mat et évitez autant que possible les zones de surencrage quel que soit le support pour éviter l'utilisation de vernis.

Signer pour informer

sans se tromper et sans tromper

Il est important de valoriser les engagements environnementaux du Parc en matière d'édition. Une signature de fin de document aussi claire que précise, faisant mention des caractéristiques papiers, d'encre, d'engagement de l'imprimeur en aura la fonction.

L'ADEME préconise l'utilisation possible et combinée d'un ensemble de déclarations que nous vous proposons de trouver en exemple ci-dessous.

Déclarations environnementales

Des papiers ecolabellisés



1/ Imprimé sur du papier certifié ecolabel... (nom de l'ecolabel)

2/ Imprimé sur du papier... % recyclé - certifié ecolabel... (nom de l'ecolabel)

Des papiers contenant des fibres vierges



3/ Papier issu de forêts gérées durablement - certification... (nom de la certification)

Des papiers tout ou partie recyclés



4/ Imprimé sur du papier... % recyclé (en précisant le pourcentage de fibre entre 50 et 100 %)

Côté imprimeurs

Encres à base d'huiles végétales

5/ Imprimé avec des encres à base d'huiles végétales

Utilisation d'un procédé CTP

6/ Imprimé grâce au procédé CTP... (nom du procédé)

Labellisation ou certification du site

7/ Document imprimé par une entreprise Imprim'Vert :
garantit la gestion des déchets dangereux dans ses filières.



8/ Document imprimé par une entreprise certifiée... (préciser) :
garantit la gestion des principaux déchets et émissions du site.

ISO14001



Exemples de signatures (possibilité d'associer aux mentions les logotypes correspondants)

Combinez si nécessaire les mentions entre-elles...

Imprimeur et papier :

1+5/ Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen avec des encres à base d'huiles végétales.

1+8/ Imprimé sur du papier certifié ecolabel nordique par une entreprise certifiée ISO 14001 : garantit la gestion des principaux déchets et émissions du site.

Signature inspirée par le rapport de développement durable Shneider Electric 2005-2006 :

Ce document a été imprimé par une entreprise Imprim'Vert avec des encres végétales sur du papier "Cyclus" fabriqué avec des fibres recyclées à 100 % et produit sans chlore ou dérivés.

...

préconisation de papier

A Préconisations de papiers

1 Papier répondant aux exigences d'un éco-label

Nom du papier préconisé :

couverture - grammage : _____ gr/m2 cahiers intérieurs : _____ gr/m2

Certifié     autre (préciser) _____

2 Papier contenant des fibres vierges

Nom du papier préconisé :

couverture - grammage : _____ gr/m2 cahiers intérieurs : _____ gr/m2

Contient _____ % de fibres vierges   autre (préciser) _____

3 Papier tout ou partie recyclé

Nom du papier préconisé :

couverture - grammage : _____ gr/m2 cahiers intérieurs : _____ gr/m2

Contient _____ % de papier recyclé   autre (préciser) _____

autres informations

B Démarche de gestion environnementale...

Disposez-vous d'une certification ISO 14001 ? Oui - Non

Disposez-vous d'une certification ISO EMAS ? Oui - Non

Autre : _____

C Gestion spécifique des déchets dangereux...

Marque Imprim'vert ? Oui - Non

Autre : _____

D Conditionnement

Solution proposée

Dans la logique de préservation de l'environnement à laquelle cette fiche fait référence, nous apprécions toute alternative à la mise sous film des imprimés.

Merci de joindre à votre proposition, dans la mesure du possible, une maquette en blanc façonnée au format du document chiffré avec le(s) papier(s) préconisé(s) ou de nous faire parvenir à minima, un échantillon de ce(s) papier(s).